

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### IDE DYNAMIC Compartiment WORLD FLEXIBLE

ACTION C (Code ISIN : FR0011634377)

Compartiment de la SICAV IDE DYNAMIC, Société par Actions Simplifiée, gérée par INVESTISSEURS DANS L'ENTREPRISE

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le compartiment de la SICAV a pour objectif de rechercher une performance nette de frais fixes de gestion supérieure à 6% l'an. La gestion du compartiment de la SICAV étant discrétionnaire, il n'y a pas d'indicateur de référence représentatif.

Il est exposé de manière discrétionnaire dans les classes actions, titres de créance ou instruments du marché monétaire selon le contexte économique et le niveau de prix des différentes classes d'actifs.

**Le compartiment est susceptible d'être exposé principalement au risque des marchés actions.** Il pourra toutefois être alternativement, ou partiellement exposé aux produits de taux (y compris obligations convertibles), si les marchés actions sont jugés trop chers et les produits de taux plus attractifs. Au sein de chaque classe d'actif, il sera procédé à une sélection des valeurs selon un processus d'analyse fondamentale des entreprises et des émetteurs. La sélection vise à optimiser le couple rendement / risque des investissements dans le temps.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Le compartiment de la SICAV pourra être exposé :

- **De 0% à 100% de l'actif net en actions de toutes zones géographiques**, de tous secteurs et de toutes tailles de capitalisation y compris de petites capitalisations.

- **De 0% à 100% de l'actif net en instruments financiers de taux** (titres de créance, instruments du marché monétaire) ; de tous émetteurs, souverains, publics ou privés, français ou étrangers, de toutes notations dont 50% maximum de l'actif net en titres spéculatifs (à haut rendement) ou non notés, à l'émission ou en cours de vie, et dont 20% maximum de l'actif net en obligations convertibles, échangeables ou remboursables en actions.

- La fourchette de sensibilité de la part exposée directement ou indirectement en instruments de taux est comprise entre 0 et 10.

- **De 0% à 50% de son actif en actions et/ou titres de créance, instruments du marché monétaire, de pays émergents (pays hors OCDE).**

**Il pourra être exposé de 0% à 100% au risque de change** sur des devises hors euro.

#### Le compartiment peut investir :

- sur les marchés actions (dont les petites capitalisations) et les marchés de produits de taux, (dont les marchés actions et produits de taux des pays émergents)

- jusqu'à 10% de son actif en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étranger et en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, répondant aux conditions de l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier.

Ces OPCVM / FIA pourront être de tout type, cotés ou non, et notamment ceux intervenant via des indices de contrats à terme sur matières premières.

Le compartiment peut également intervenir sur :

- les contrats financiers à terme fermes ou optionnels, dans un but de couverture des risques action, de taux et de change et dans des titres intégrant des dérivés tels que des obligations convertibles, échangeables ou remboursables en actions, obligations *callable* et *puttable*.

- les dépôts, emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

#### Durée de placement recommandée : supérieure ou égale à cinq ans

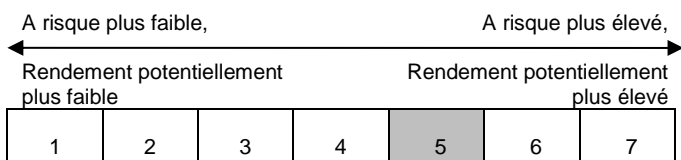
Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation totale.

**Conditions de souscription et de rachat :** Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi par le dépositaire avant 12h30 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du même jour (bourse du jour J). Dans le cas où le jour de centralisation est un jour férié légal en France ou un jour de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier Euronext), la centralisation des ordres de souscription et de rachat s'effectue le jour ouvré précédent.

La valeur liquidative est calculée chaque vendredi à l'exception des jours fériés légaux en France et de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier Euronext) ; dans ce cas elle est calculée le jour de bourse ouvré précédent. En outre une valeur liquidative technique est calculée le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre de chaque année (et de chaque mois) ; cette valeur liquidative technique ne pourra pas servir de base à des souscriptions/rachats.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



#### SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du compartiment et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment de la SICAV.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du compartiment est susceptible d'évoluer dans le temps. La classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce compartiment est classé dans cette catégorie en raison de son exposition potentiellement élevée aux marchés d'actions internationales, qui induisent des fluctuations à la hausse comme à la baisse et donc une volatilité de la valeur liquidative.

Par conséquent, le profil de risque et de rendement du fonds est élevé. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

#### RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

**Risque de liquidité :** Il présente le risque qu'un marché financier (actions de petites capitalisations ou obligations), lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ces marchés, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

**Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation ou non notés présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment de la SICAV, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

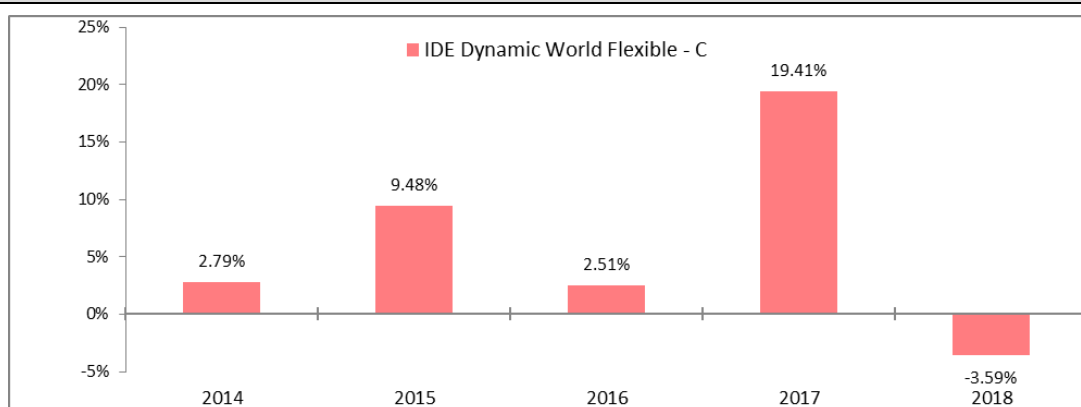
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	3%
FRAIS DE SORTIE	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de l'action du compartiment au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée.	
FRAIS PRELEVES PAR LA SICAV SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	1,20 % TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	Néant

(\*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2018. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais » du prospectus de ce compartiment de la SICAV disponible sur simple demande au siège de la Société ou sur le site internet : [www.ide-am.eu](http://www.ide-am.eu)

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



### AVERTISSEMENT

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions à l'exclusion des éventuels frais d'entrée.

Les performances du compartiment sont calculées coupons et dividendes nets réinvestis et en EUR.

DATE DE CREATION DU COMPARTIMENT DE LA SICAV : 13/12/2013

CHANGEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE : néant

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Souscripteurs/ Personnes Non Eligibles** : les *US persons* (personnes américaines) et les NPFFI (*Non Participating Foreign Financial Institutions* – institutions financières qui décident de ne pas collaborer avec l'agence américaine en charge de la collecte des taxes et du code fiscal) ne peuvent souscrire d'actions de la SICAV. (Cf. prospectus).

**NOM DU DEPOSITAIRE** : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT (prospectus et statuts/rapport annuel/document semestriel)** : Le prospectus du compartiment de la SICAV et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement au porteur en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

**INVESTISSEURS DANS L'ENTREPRISE – 3**, Rue de Messine – 75008 Paris – Tél : 33 (0)1 85 08 25 90

ou par e-mail à l'adresse suivante : [contact@ide-am.eu](mailto:contact@ide-am.eu)

**ADRESSE WEB** : le prospectus et les statuts sont également disponibles sur le site [www.ide-am.eu](http://www.ide-am.eu).

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE** : Auprès de la société de gestion.

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES COMPARTIMENTS** : Auprès de la société de gestion.

### REGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

La SICAV n'est pas assujettie à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par la SICAV ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par la SICAV dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

Il est conseillé à l'investisseur de se rapprocher de son conseiller fiscal ou de son chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à sa situation fiscale particulière.

**POLITIQUE DE REMUNERATION** : les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.ide-am.eu](http://www.ide-am.eu) ou sur simple demande formulée auprès de la société de gestion.

La responsabilité d'Investisseurs Dans l'Entreprise ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du compartiment de la SICAV.

Ce compartiment de la SICAV est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).  
Investisseurs Dans l'Entreprise est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/04/2019

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### IDE DYNAMIC Compartiment WORLD FLEXIBLE

ACTION D (Code ISIN : FR0011634393)

Compartiment de la SICAV IDE DYNAMIC, Société par Actions Simplifiée, gérée par INVESTISSEURS DANS L'ENTREPRISE

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le compartiment de la SICAV a pour objectif de rechercher une performance nette de frais fixes de gestion supérieure à 6% l'an.

La gestion du compartiment de la SICAV étant discrétionnaire, il n'y a pas d'indicateur de référence représentatif.

Il est exposé de manière discrétionnaire dans les classes actions, titres de créance ou instruments du marché monétaire selon le contexte économique et le niveau de prix des différentes classes d'actifs.

**Le compartiment est susceptible d'être exposé principalement au risque des marchés actions.** Il pourra toutefois être alternativement, ou partiellement exposé aux produits de taux (y compris obligations convertibles), si les marchés actions sont jugés trop chers et les produits de taux plus attractifs. Au sein de chaque classe d'actif, il sera procédé à une sélection des valeurs selon un processus d'analyse fondamentale des entreprises et des émetteurs. La sélection vise à optimiser le couple rendement / risque des investissements dans le temps.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs. Le compartiment de la SICAV pourra être exposé :

- **De 0% à 100% de l'actif net en actions de toutes zones géographiques**, de tous secteurs et de toutes tailles de capitalisation y compris de petites capitalisations.
  - **De 0% à 100% de l'actif net en instruments financiers de taux** (titres de créance, instruments du marché monétaire) ; de tous émetteurs, souverains, publics ou privés, français ou étrangers, de toutes notations dont 50% maximum de l'actif net en titres spéculatifs (à haut rendement) ou non notés, à l'émission ou en cours de vie, et dont 20% maximum de l'actif net en obligations convertibles, échangeables ou remboursables en actions.
  - La fourchette de sensibilité de la part exposée directement ou indirectement en instruments de taux est comprise entre 0 et 10.
  - **De 0% à 50% de son actif en actions et/ou titres de créance, instruments du marché monétaire, de pays émergents (pays hors OCDE).**
- Il pourra être exposé de 0% à 100% au risque de change** sur des devises hors euro.

#### Le compartiment peut investir :

- sur les marchés actions (dont les petites capitalisations) et les marchés de produits de taux, (dont les marchés actions et produits de taux des pays émergents)
- jusqu'à 10% de son actif en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étranger et en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, répondant aux conditions de l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier.

Ces OPCVM / FIA pourront être de tout type, cotés ou non, et notamment ceux intervenant via des indices de contrats à terme sur matières premières.

Le compartiment peut également intervenir sur :

- les contrats financiers à terme fermes ou optionnels, dans un but de couverture des risques action, de taux et de change et dans des titres intégrant des dérivés tels que des obligations convertibles, échangeables ou remboursables en actions, obligations *callable* et *puttable*.
- les dépôts, emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

#### Durée de placement recommandée : supérieure ou égale à cinq ans

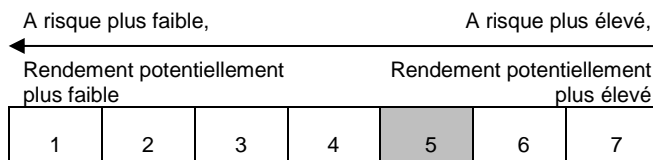
Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

**Affectation des sommes distribuables :** Distribution intégrale du résultat net. Capitalisation, distribution ou report des plus-values nettes.

**Conditions de souscription et de rachat :** Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi par le dépositaire avant 12h30 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du même jour (bourse du jour J). Dans le cas où le jour de centralisation est un jour férié légal en France ou un jour de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier Euronext), la centralisation des ordres de souscription et de rachat s'effectue le jour ouvré précédent.

La valeur liquidative est calculée chaque vendredi à l'exception des jours fériés légaux en France et de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier Euronext) ; dans ce cas elle est calculée le jour de bourse ouvré précédent. En outre une valeur liquidative technique est calculée le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre de chaque année (et de chaque mois) ; cette valeur liquidative technique ne pourra pas servir de base à des souscriptions/rachats.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



#### SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du compartiment et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment de la SICAV. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du compartiment est susceptible d'évoluer dans le temps. La classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce compartiment est classé dans cette catégorie en raison de son exposition potentiellement élevée aux marchés d'actions internationales, qui induisent des fluctuations à la hausse comme à la baisse et donc une volatilité de la valeur liquidative.

Par conséquent, le profil de risque et de rendement du fonds est élevé. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

#### RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

**Risque de liquidité :** Il présente le risque qu'un marché financier (actions de petites capitalisations ou obligations), lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ces marchés, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

**Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation ou non notés présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment de la SICAV, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

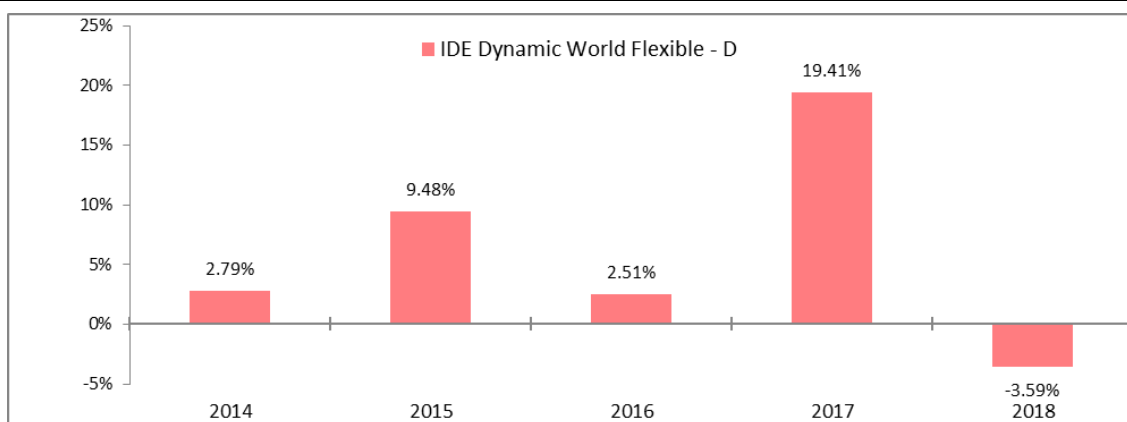
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	3%
FRAIS DE SORTIE	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de l'action du compartiment au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée.	
FRAIS PRELEVES PAR LA SICAV SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	1,20 % TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	Néant

(\*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2018. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais » du prospectus de ce compartiment de la SICAV disponible sur simple demande au siège de la Société ou sur le site internet : [www.ide-am.eu](http://www.ide-am.eu)

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



### AVERTISSEMENT

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions à l'exclusion des éventuels frais d'entrée.

Les performances du compartiment sont calculées coupons et dividendes nets réinvestis et en EUR.

DATE DE CREATION DU COMPARTIMENT DE LA SICAV : 13/12/2013

CHANGEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE : néant

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Souscripteurs/ Personnes Non Eligibles** : les *US persons* (personnes américaines) et les NPFFI (*Non Participating Foreign Financial Institutions* – institutions financières qui décident de ne pas collaborer avec l'agence américaine en charge de la collecte des taxes et du code fiscal) ne peuvent souscrire d'actions de la SICAV. (Cf. prospectus).

**NOM DU DEPOSITAIRE** : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT (prospectus et statuts/rapport annuel/document semestriel)** : Le prospectus du compartiment de la SICAV et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement au porteur en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

**INVESTISSEURS DANS L'ENTREPRISE – 3**, Rue de Messine – 75008 Paris – Tél : 33 (0)1 85 08 25 90

ou par e-mail à l'adresse suivante : [contact@ide-am.eu](mailto:contact@ide-am.eu)

**ADRESSE WEB** : le prospectus et les statuts sont également disponibles sur le site [www.ide-am.eu](http://www.ide-am.eu).

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE** : Auprès de la société de gestion.

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES COMPARTIMENTS** : Auprès de la société de gestion.

### REGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

La SICAV n'est pas assujettie à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par la SICAV ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par la SICAV dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

Il est conseillé à l'investisseur de se rapprocher de son conseiller fiscal ou de son chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à sa situation fiscale particulière.

**POLITIQUE DE REMUNERATION** : les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.ide-am.eu](http://www.ide-am.eu) ou sur simple demande formulée auprès de la société de gestion.

La responsabilité d'Investisseurs Dans l'Entreprise ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du compartiment de la SICAV.

Ce compartiment de la SICAV est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).  
Investisseurs Dans l'Entreprise est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/04/2019.